



QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Tout ce qui est composé à 100% de matière organique : reste de repas, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marc de café, sachet de thé, essuie-tout usagé, pain, fleur fanée, croûtes de fromage, reste de viandes, poissons et crustacés...

EN PRATIQUE, JE JETTE DANS LE CONTENEUR MARRON



Crédit photos: Florentin/Alamy.com/Contrasto - Conception: CDH, Saintes. Ne pas jeter sur la voie publique

DÉCHETS INTERDITS DANS LE BAC BIODÉCHETS
Plastique, métal, emballages, aliments emballés, litière.

 Les déchets de jardin sont à déposer uniquement en déchetterie.

MODE D'EMPLOI

1

Vous vous inscrivez auprès de votre mairie.

2

Vous déposez les biodéchets, dans un bioseau qui vous sera fourni gratuitement ou en utilisant votre propre seau.

3

Vous déposez vos biodéchets dans les conteneurs marrons de votre commune.



ou



LE TRI DES BIODÉCHETS POUR TOUS

Avec les nouveaux conteneurs marrons, chaque foyer peut trier ses déchets alimentaires pour alléger sa poubelle noire et faire un geste pour la planète.



QUE DEVIENNENT LES BIODÉCHETS ?

Chaque semaine, les déchets collectés seront compostés et serviront, entre autres aux agriculteurs locaux. Pour rappel, il est interdit de déposer d'autres déchets dans les conteneurs marrons.

Saintes Grandes Rives, l'Agglo - Régie des Déchets
12 boulevard Guillet Maillet - 17100 Saintes
05 46 93 41 50 (Accueil au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)
dechets@agglo-saintes.fr

SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO

LES BIODÉCHETS

J'EXPÉRIMENTE
LE TRI
DES BIODÉCHETS



Le tri des biodéchets arrive sur le territoire,
soyez les premiers à participer !